

Le ministère prévoit "une revalorisation de 50% de la part variable de l'indemnité des directeurs d'écoles".

Pour le commun des mortels, il s'agit d'une belle augmentation : 50, " la moitié en plus ", mais de combien ??? Sûrement pas mal, parce que le directeur d'école a, collé à lui, cette image d'Épinal de supérieur de l'école dans la population française et que donc, il a une bonne rémunération pour sa fonction de directeur d'école.

La réalité est toute autre. Cette part variable représente en effet environ 1 % de la rémunération d'un directeur. Et cette augmentation représente autour de 12 euros par mois, environ 0,5 % du salaire (et encore, même pas pour ceux qui ont la prime 1-4 classes). Le ministère, par sa communication malhonnête, déforme la réalité de manière éhontée. J'espère que cela sera fortement dénoncé. Présenter une infime augmentation en annonçant un chiffre de 50% est pour moi une nouvelle provocation à l'égard des directrices et des directeurs.

Le pouvoir en place trafique les chiffres de par leur présentation : quand il taxe, il annonce les taux (exemple 7% de taxe mutuelle au lieu de 3%), quand il présente une hausse de salaire, il annonce un pourcentage d'augmentation, et encore sur une part infime de la rémunération, pour annoncer un pourcentage élevé, et cacher la réalité. C'est profondément malhonnête, bien que correct sur le plan mathématique.

En étant malhonnête dans l'autre sens, on peut affirmer que les directeurs et directrices ont une augmentation de 0,5 %, tandis que la taxe sur les mutuelles augmente de plus de 100% (le prix de la taxe est plus que doublé), ce qui serait une présentation ridicule. C'est pourtant exactement le calcul que fait le pouvoir, mais à son avantage.